

## XXXVIII.

DURANT CETTE GUERRE DE CENT ANS, PROGRÈS DE L'AUTORITÉ ROYALE. — RÉSUMÉ DE L'ADMINISTRATION DES VALOIS JUSQU'À CHARLES VII. — FORMATION D'UNE NOUVELLE FÉODALITÉ PRINCIPÈRE PAR LES APANAGES. — PROGRÈS DU TIERS ÉTAT. — IMPORTANCE DU PARLEMENT ET DE L'UNIVERSITÉ. — RÉFORMES DE CHARLES VII. — PRAGMATIQUE SANCTION DE BOURGES. — TAILLE PERPÉTUELLE. — ARMÉE PERMANENTE.

La royauté émanicipée par Louis le Gros, enrichie, fortifiée par Philippe Auguste, sanctifiée par Saint-Louis, avait sous Philippe le Bel, renversé toutes les barrières et saisi le pouvoir absolu. Quand la guerre de Cent ans commença, la féodalité vaincue ne pouvait plus être un obstacle aux volontés du roi; mais cette guerre arrêta le mouvement de concentration monarchique qui s'opérait d'un bout de la France à l'autre.

A la faveur de l'anarchie il s'était reconstitué une féodalité nouvelle et redoutable que les rois eux-mêmes avaient créée en donnant à leurs fils, à leurs parents des provinces entières pour apanage. Ainsi, au temps de Charles VII, on comptait six maisons féodales issues du sang royal et qui possédaient une partie considérable du royaume: c'étaient la branche de Bourbon, issue de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis; la branche d'Alençon, issue de Philippe le Hardi; la branche de Bourgogne et celle d'Anjou, issues de Jean le Bon; celle d'Orléans, issue de Charles V; celle d'Artois, issue de Louis VIII. Il faudra à la royauté de longs et persévérants efforts pour abattre cette seconde féodalité. Ce sera l'œuvre de Louis XI, de François I<sup>er</sup> et de Richelieu.

Dans leur première lutte contre les seigneurs, les rois s'étaient aidés des bourgeois. Ils avaient secondé le mouvement communal à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et au commencement du XII<sup>e</sup>, Philippe le Bel, ses fils et les premiers Valois élevèrent encore la condition du tiers état en appelant ses députés à siéger aux états généraux. Longtemps ils n'y furent que de dociles conseillers, mais dans les malheurs de la guerre de Cent ans ils faillirent, eux aussi, en 1356 et 1357, se saisir du pouvoir (voy. p. 72). Charles V averti se garda bien de les convoquer de nouveau. Il préféra recourir à des assemblées de notables qui lui étaient dévouées, parce qu'il les composait à son gré, ou à des assemblées provinciales qui ne pouvaient avoir une grande audace. Jusqu'en 1484 il n'y eut plus d'états généraux qui aient mérité qu'on gardât d'eux un souvenir.

Si la royauté éprouva dans cette guerre de sanglants affronts et des pertes qui compromirent un instant son existence, du moins elle conserva toujours son prestige, qui força Édouard III à rendre hommage comme duc de Guyenne au roi de France, qui fit pleurer le peuple à la mort du malheureux Charles VI malgré toutes les calamités de son règne, et qui enfin fit éclater hautement le sentiment de la nationalité française dans l'héroïsme de Jeanne d'Arc.

Sauf un moment, au temps de la bataille de Poitiers, son autorité n'est même point contestée. Les moyens d'exercer ses prérogatives lui manquent quelquefois, son droit est toujours reconnu. Philippe VI, Jean le Bon, arrêtent et font exécuter sans jugement les plus hauts personnages, et changent à chaque instant la valeur des monnaies. Le premier établit de sa seule autorité l'impôt de la *gabelle* (sur le sel), et institue pour maintenir le clergé dans sa dépendance, l'appel comme d'abus. Toutes les volontés de Charles VI, avant sa folie, sont exécutées; Charles V peut même fixer à treize ans accomplis l'âge où le roi de France jouira de la pleine puissance que son titre lui donne, sans qu'une réclamation s'élève<sup>1</sup>. Ainsi la royauté au XIV<sup>e</sup> et dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle n'avait rien perdu des droits que Philippe-Auguste, saint Louis et Philippe le Bel avaient attachés à la couronne. Seulement depuis la folie de Charles VI, la force lui manquait pour les faire valoir. Mais avec la paix cette force lui reviendra, car elle a pour elle la masse de la nation.

Les excès de Marcel, en déconsidérant les états généraux, avaient débarrassé la royauté d'un compétiteur prématuré, la bourgeoisie. Mais si le tiers état après la funeste tentative de 1357 était retombé dans la nullité politique, il n'en faisait pas moins de très-réels progrès en richesses, en lumières, et en importance dans l'État. Plus l'administration se compliquait, plus il fallait recourir à lui pour des fonctions que l'ignorance des nobles les empêchait de remplir. Sous Charles VII, c'est un roturier, un marchand, Jacques Cœur, qui prête au roi l'argent nécessaire pour faire la conquête de la Normandie; ce sont les frères Bureau qui organisent l'artillerie devant la-

1. Outre l'institution des *gabelles* ou greniers à sel établis exclusivement au compte de l'État, Philippe VI mit un impôt sur toutes les denrées vendues. — Jean créa en 1351 le premier ordre de cour, celui de l'*Etoile*, qui servit de modèle à l'ordre de la *Toison d'Or*, institué en 1430 par le duc de Bourgogne. Charles V rendit le parlement perpétuel, créa une marine, commença la Bastille; reconstruisit l'enceinte de Paris et le Louvre, bâtit des châteaux, encouragea les lettres; commença, en réunissant une collection de neuf cent dix volumes, la Bibliothèque nationale; institua à Paris un collège d'astronomie et de médecine; ordonna qu'à l'avenir des pensions seraient données au lieu d'apanages aux fils de France, mais cette dernière ordonnance ne fut pas exécutée.

quelle toutes les places cèdent, toutes les armées anglaises reculent ; ce sont d'autres roturiers qui remplissent le conseil de ce prince et lui méritent le double surnom de Charles le Victorieux et de Charles le Bien Servi.

Les membres éminents du tiers état occupaient deux positions importantes : le parlement et l'université.

Le parlement, chargé de rendre la justice au nom du roi, empiéta peu à peu sur la police et sur l'administration. Dès le règne de Charles V, il s'attribuait le droit de faire des remontrances au sujet des ordonnances royales qu'il devait enregistrer. Son rôle ne fera que grandir ; et un jour, il en viendra à penser qu'il est la source de tout droit, de toute légitimité et qu'il tient la place des états généraux.

L'université de Paris, par l'éclat de son enseignement, la renommée de ses maîtres, le nombre de ses élèves qui accouraient de tous les points de l'Europe et l'étendue des privilèges qu'elle s'était fait donner, était comme un pouvoir dans l'État. Elle pouvait agiter la ville en fermant ses écoles ; et ses décisions dans les questions de droit et de doctrine étaient fort respectées. Les papes même en tenaient compte. Dans les troubles des armagnacs et des bourguignons, l'université joua un rôle important : ce furent quelques-uns de ses docteurs qui rédigèrent la grande ordonnance de 1413 ; dans le schisme qui désola l'Église, sa faculté de théologie, la Sorbonne, intervint souvent pour le faire cesser. Elle provoqua à cet effet la réunion de deux conciles nationaux, et son chancelier Jean Gerson, eut la plus sérieuse influence sur les délibérations du concile de Constance.

Tant que Charles VII ne fut que le roi de Bourges, il mérita par son indifférence pour les maux de la France ce triste surnom. Mais quand Jeanne d'Arc l'eut tiré de sa torpeur, il travailla à la fois à retirer son royaume des mains des Anglais et du sein de l'anarchie. En 1438, pour mettre un terme aux exactions auxquelles la cour de Rome avait assujéti le clergé de France, il promulgua la *pragmatic sanction* de Bourges, qui reconnut l'autorité du concile général comme supérieure à celle du pape, rendit aux Églises et aux abbayes le droit d'élire leurs chefs, interdit les annates, les réserves et les expectatives, et n'admit la réception des bulles pontificales en France qu'après l'approbation du roi. Une mesure importante, qui mit fin aux brigandages des gens de guerre, fut l'établissement, en 1448, d'une *armée permanente* (compagnies d'ordonnance, francs archers), qu'il put soumettre à une forte discipline parce qu'il la paya régulièrement, au moyen d'une taille perpétuelle de 4 200 000 livres qu'il

obtint des états d'Orléans (1439). Enfin pour ramener la justice seigneuriale du midi sous celle du roi, il fonda, en 1442, le parlement de Toulouse, qui était un premier démembrement du parlement de Paris : le dauphin Louis en créa un autre à Grenoble en 1453 dans son apanage du Dauphiné.

---

 XXXIX.

NOUVEAUX PROGRÈS DE L'AUTORITÉ ROYALE DANS LES DERNIÈRES ANNÉES DE CHARLES VII ET SOUS LOUIS XI. — PUISSANCE DES MAISONS FÉODALES. — OPPOSITION ET MORT DU DUC DE BOURGOGNE. — RÉSULTATS DU RÈGNE DE LOUIS XI. — ANNE DE BEAUJEU ET CHARLES VIII. — ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1484. — ACQUISITION DE LA BRETAGNE (1453-1494).

En 1453, l'Anglais était bien chassé du royaume, mais il y avait encore un ennemi redoutable à combattre, c'étaient les seigneurs féodaux qui avaient gagné à la désorganisation du royaume une indépendance qu'ils comptaient bien conserver. Après les princes apanagistes nommés dans la question précédente, on voyait les maisons de Foix, d'Albret et d'Armagnac dans le midi, de Bretagne dans l'ouest, celles de La Tour, de Montmorency, de La Trémoille, de Saint-Pol, etc. Mais Charles VII était entouré d'habiles ministres, sortis de la bourgeoisie, qui imprimèrent au gouvernement une énergie que la France ne connaissait plus. Ainsi pour des crimes ou des révoltes un comte d'Armagnac fut emprisonné, un seigneur de Retz brûlé, le sire de Lesparre décapité, un bâtard de Bourbon cousu dans un sac et jeté à la rivière. Un prince du sang lui-même, le duc d'Alençon, fut condamné à mort. Les ligués contre la couronne ne réussirent pas mieux que les résistances individuelles. La *praguerie* en 1440 et une autre cabale formée en 1442 sous prétexte de la réforme des abus, furent déjouées par la promptitude des mesures que le roi sut prendre. Le dauphin Louis, âme de ces complots, fut réduit à se retirer dans son apanage du Dauphiné, et plus tard, à fuir auprès du duc de Bourgogne où il apprit la mort de son père, le roi Charles VII, arrivée en 1461.

« Le roi notre seigneur est mort, dit alors le comte de Dunois, que chacun songe à se pourvoir. » Tous crurent en effet qu'ils allaient faire reculer la royauté jusque vers le temps des premiers Capétiens.

Louis XI, qui devait tant abaisser la féodalité, s'y prit mal d'a-

bord. Il destitua la plupart des officiers mis en place par son père, porta la taille perpétuelle d'un million huit cent mille livres à trois millions; signifia à l'université de Paris défense pontificale de se mêler des affaires du roi et de la ville; restreignit les juridictions des parlements de Paris et de Toulouse en créant à leurs dépens, en 1462, le parlement de Bordeaux; blessa le corps ecclésiastique en révoquant la pragmatique de Bourges, malgré les remontrances du parlement pour son maintien; interdit à la noblesse la chasse, et réclama tous les vieux droits féodaux. Il obligea le duc de Bretagne à reconnaître les appels de sa cour au parlement de Paris, à payer les droits de vassalité féodale, à accepter les évêques que le roi nommait. Il s'en prit même à la puissante maison de Bourgogne, lui racheta les villes de la Somme, comme il venait de se faire livrer, par le roi d'Aragon, la Cerdagne et le Roussillon, en gage de deux cent mille écus qu'il lui prêta. Louis n'avait pas régné quatre ans que tout le monde était contre lui. En 1465, cinq cents princes ou seigneurs formèrent la *ligue du Bien public*.

Louis XI dissipa avec habileté les dangers amassés par son imprudence. D'abord il tâcha d'accabler ses ennemis avant qu'ils fussent réunis, et battit le duc de Bourbon dans son apanage; mais il lui fallut revenir en toute hâte au nord, à la rencontre du comte de Charolais, qui menaçait Paris. S'il ne fut pas vainqueur à la bataille de Montlhéry, qui fut moitié perdue et moitié gagnée, il s'assura du moins la possession de sa capitale, et de là travailla à désunir la ligue en jetant des pensions, des domaines à ces seigneurs avides. Par les traités de Conflans et de Saint-Maur (1465), il leur accorda tout ce qu'ils voulurent : au duc de Berri, son frère, la Normandie; au duc de Bourgogne, Boulogne, Guines, Roye, Montdidier, Péronne, les villes de la Somme; au comte de Charolais, le Ponthieu; au duc de Bretagne, l'exemption de l'appel au parlement, la nomination directe des évêques, la dispense des devoirs féodaux, etc. Quant au bien public, personne n'en parla.

Le premier soin de Louis XI, quand chaque associé bien repu s'en fut retourné chez soi, fut de reprendre à son frère ce qu'il lui avait donné. Tandis que, pour distraire Charles le Téméraire, devenu duc de Bourgogne en 1467, il excitait des soulèvements à Liège, à Dinant et à Gand, et qu'il retenait chez lui le duc de Bretagne par un présent de cent vingt mille écus, lui-même entra dans la Normandie et s'en rendit maître. Puis il gagna le duc de Bourbon en lui donnant un gouvernement considérable; le frère du duc, Pierre de Beaujeu, en lui faisant épouser sa fille aînée, Anne. Il gagna encore la maison d'Anjou par de l'argent, celle d'Orléans en s'at-

tachant le vieux Dunois; enfin, l'ami même de Charles, le comte de Saint-Pol, en le faisant connétable du royaume. Puis il fit déclarer par les états généraux, convoqués à Tours (1468), que le frère du roi devait se contenter de douze mille livres d'argent pour apanage.

Charles essaya de soulever de nouveau toute la féodalité et d'attirer à la suite le roi d'Angleterre, Édouard IV; mais Louis XI enchaîna rapidement le duc de Bretagne par le traité d'Ancenis, et, redoutant une armée anglaise prête à débarquer en France, alla négocier de vive voix, à Péronne, avec le Téméraire. Alors éclata à Liège une révolte qu'il avait depuis longtemps fomentée. Charles, profondément irrité, enferma le roi dans le château de Péronne. Louis n'en sortit qu'en promettant de céder à son frère la Champagne, ce qui menait les Bourguignons, sans coup férir, jusqu'aux portes de Paris, et en se résignant à accompagner le duc contre Liège. Cette malheureuse ville, dont les habitants se battaient au cri de *vive le roi!* fut saccagée (1468).

Le traité de Péronne fut, pour Louis XI, la dernière de ses fautes; pour le duc de Bourgogne, le commencement de rêves et d'entreprises impossibles. En effet, Louis fit accepter à son frère Charles la Guienne au lieu de la Champagne. Le duc de Bretagne fut contraint, encore une fois, de renoncer à toute alliance étrangère. Deux traîtres, le cardinal La Balue et l'évêque de Verdun, furent enfermés dans des cages de fer, où ils restèrent dix ans. En même temps Louis XI donna au comte de Warwick, qu'il réconcilia avec Marguerite d'Anjou, les moyens de renverser en Angleterre Édouard IV, le beau-frère de Charles le Téméraire. Sûr alors d'avoir encore une fois isolé le duc de Bourgogne, il convoqua à Tours une assemblée de notables (1470), leur fit briser le traité de Péronne, et se saisit de Saint-Quentin, Roye, Montdidier, Amiens. Il avait mis sur pied cent mille hommes (1471).

La colère de Charles, un instant suspendue par une trêve, fut tout à coup portée au comble par la mort du duc de Guienne, frère du roi, qui s'était laissé attirer dans les ligués des seigneurs, et sur qui reposaient les espérances de la féodalité. Des bruits d'empoisonnement circulaient : le Téméraire accusa hautement Louis XI et entra dans le royaume, jurant de tout mettre à feu et à sang. A Nesle, il ordonna d'égorger tout le monde. Les habitants de Beauvais, avertis, résistèrent avec un héroïsme dont les femmes, et surtout Jeanne Hachette, donnèrent l'exemple. Cet échec força Charles à rebrousser chemin, d'ailleurs le roi avait encore eu l'adresse de détacher le duc de Bretagne de la ligue. La paix fut conclue, le traité de Péronne demeurant déchiré.

A partir de 1472, toute l'attention du duc de Bourgogne se porta vers l'Allemagne, la Lorraine et la Suisse. Il avait formé le grand projet de joindre les deux Bourgognes et ses possessions des Pays-Bas par l'acquisition des pays intermédiaires (Lorraine, Alsace). Déjà il tenait la haute Alsace et le comté de Ferrette que Sigismond, prince autrichien, lui avait engagés pour de l'argent; il avait acquis la Gueldre et le Zutphen. Cela fait, il eût encore conquis la Provence et la Suisse et restauré l'ancienne Lotharingie, sous le nom de Gaule-Belgique. Déjà il sollicitait de l'empereur Frédéric III le titre de roi. Louis XI, par son activité et son argent, fit échouer ces projets menaçants. L'archiduc apporte tout à coup à Charles les quatre-vingt mille florins convenus pour le rachat de l'Alsace. Hagenbach, agent de Charles en Alsace, est saisi et décapité par les habitants de Brisach (1474). Les Suisses, qu'il avait molestés, entrent en Franche-Comté, gagnent sur les Bourguignons la bataille de Héricourt. Pendant ce temps, Charles lui-même échouait devant Neuss, en voulant soutenir l'archevêque de Cologne contre le pape et l'empereur, et Édouard IV, débarqué en France, sur son invitation, ne trouvant pas les secours qu'il lui avait promis, concluait le traité de Pecquigny avec Louis XI, qui le comblait d'argent et le renvoyait dans son île (1475).

Alors le duc de Bourgogne signa avec le roi de France la trêve de Soleure pour être parfaitement libre de terminer ses affaires d'Allemagne et de Suisse. Le 30 novembre, en effet, il entra à Nancy, et la Lorraine était conquise; mais il restait à réduire les Suisses. Il les attaqua follement, et fut complètement battu à Granson (mars 1476), et trois mois après à Morat. Puis la Lorraine s'étant soulevée en faveur de René de Vaudemont, il courut assiéger Nancy et fut tué sous les murs de cette ville (1477).

Tandis que la plus grande puissance féodale de France se heurtait contre l'Allemagne et la Suisse et finissait par venir s'écraser dans les plaines de Nancy, Louis XI, qui ne perdait pas de temps, ruinait les autres. Tous ces seigneurs étaient coupables, ou de complots contre le roi, ou de crimes monstrueux. Jean V d'Armagnac épousait sa sœur, frappait de sa dague quiconque lui résistait. Louis XI le fit assiéger et égorger dans Lectoure (1473); plus tard il fit décapiter le duc de Nemours, chef d'une branche cadette de cette maison. Il jeta en prison le duc d'Alençon (1474), saisit ses fiefs. Il fit exécuter en place de Grève le connétable de Saint-Pol (1475), qui trahissait également la France et la Bourgogne.

Quant à l'immense héritage de Charles le Téméraire, Louis XI n'en put acquérir qu'une partie, et cela faute de loyauté. Par sa politique

perfidie et impitoyable, il força l'héritière de Bourgogne, Marie, à se jeter dans les bras de l'Autriche et à épouser l'archiduc Maximilien; funeste mariage d'où est sortie la monstrueuse puissance de Charles-Quint, et qui devint pour les maisons de France et d'Autriche, la cause première d'une guerre de deux siècles. Cette lutte, sous Louis XI, ne fut marquée que par la bataille de Guinegate, perdue par les Français (1479). Louis réussit cependant à incorporer au domaine royal la Bourgogne et la Picardie, et contraignit l'archiduc à céder sous condition l'Artois et la Franche-Comté (traité d'Arras, 1482). L'année précédente, à la mort de Charles du Maine, il avait recueilli tout l'héritage de la maison d'Anjou. Quand il mourut (1483), la féodalité avait perdu la Provence, le Maine, l'Anjou, le Roussillon et la Cerdagne, la Bourgogne avec le Mâconnais, le Charolais et l'Auxerrois, la Franche-Comté, l'Artois, la moitié de la Picardie, Boulogne, l'Armagnac, Étampes, Saint-Pol, Nemours, Alençon et le Perche.

Louis accorda l'inamovibilité à la magistrature, établit les *postes*, qui, pendant un siècle, ne servirent que pour les affaires du roi et celles du pape; érigea les parlements de Grenoble, de Bordeaux et de Dijon; étendit les appels par-devant la justice du roi; assura la paix publique, la sûreté des routes; multiplia les foires et les marchés; attira de Venise, de Gènes et de Florence, des ouvriers qui fondèrent à Tours les premières manufactures de soieries; et encouragea l'industrie des mines; il eut enfin l'idée de donner à la France l'unité des poids et mesures. Il encouragea les savants, fonda les universités de Caen et de Besançon, accueillit avec faveur l'imprimerie. Villon et Comines, son conseiller, sont le grand poète et le grand prosateur de son règne.

Le successeur de Louis XI, Charles VIII, était un enfant de treize ans, faible de corps et d'esprit. Mais il eut pour tutrice sa sœur aînée, Anne de Beaujeu. Une réaction violente éclata contre la politique du feu roi, et les plus compromis de ses ministres en furent victimes. Les grands voulaient l'annulation des principaux actes de Louis XI. Pour y parvenir, ils demandèrent la convocation des états généraux et l'obtinrent; mais les députés, surtout ceux du *tiers*, refusèrent de servir d'instrument aux rancunes féodales; et, tout en réformant quelques abus, laissèrent à Anne de Beaujeu la plénitude du pouvoir avec la garde de la personne du roi, qu'ils déclarèrent majeur.

Cette princesse continua l'œuvre de son père avec autant de constance et moins de cruauté. Le duc d'Orléans essaya de la renverser, et s'allia dans ce but au duc de Bretagne et à l'archiduc Maximilien: il fut battu et pris à Saint-Aubin du Cormier (1488). C'est ce qu'on a

appelé la *guerre folle*. La régente triompha encore dans l'importante question de la succession de la Bretagne. Elle fit épouser l'héritière de ce grand fief, le dernier qui restât, à Charles VIII et en prépara ainsi la réunion à la France (1491). Par malheur, le roi s'était affranchi de la tutelle de sa sœur. Il rêvait des expéditions lointaines, et pour se donner le loisir de les accomplir, il signa trois traités déplorables : celui d'Étapes, par lequel il continuait à Henri VII la pension payée par Louis XI à Édouard IV (1492); celui de Barcelone, qui rendit au roi d'Aragon le Roussillon et la Cerdagne; celui de Senlis enfin, plus désastreux encore, car Maximilien y gagna l'Artois et la Franche-Comté (1493).

## XL.

COMMENCEMENT DES GUERRES D'ITALIE. — EXPÉDITIONS DE CHARLES VIII ET DE LOUIS XII. — GOUVERNEMENT DE CE DERNIER PRINCE.

L'Italie, riche et brillante de l'éclat des arts, manquait d'unité politique et n'avait pour défenseurs que des condottieri ou soldats mercenaires. Ses gouvernements étaient corrompus, tyranniques et impopulaires. A Rome, Alexandre VI, tout souillé de crimes; à Naples, Ferdinand, avare et perfide; à Florence, l'orgueilleux et inhabile Pierre de Médicis; à Milan, Ludovic Sforza, usurpateur sur son propre neveu. Venise était encore puissante, mais Gènes était en pleine décadence. Une inquiétude fébrile régnait parmi les peuples, plutôt qu'un désir sincère de se réformer.

C'est dans ce pays que Charles VIII, aventureux jeune homme qui ne ressemblait guère à son père, Louis XI, et qui rêvait, après la conquête de Naples, celle de Constantinople, précipita la chevalerie française. Elle était appuyée par une artillerie formidable de cent quarante canons montés sur affûts mobiles et de douze cents bombardes à main. Le duc d'Orléans entra le premier en Italie et traita rudement une armée envoyée dans les Apennins par Ferdinand. L'effroi gagna la péninsule entière.

Accueilli par Ludovic le More, qui l'avait appelé, par Pierre de Médicis, qui lui livra Sarzane et Pietra Santa, Charles VIII arriva sans obstacle à Florence. Il y entra en conquérant. Mais, comme il voulut lever une contribution, il vit les habitants prêts à se soulever et s'éloigna, en occupant toutefois Pise et Sienne.

A Rome, les cardinaux et les seigneurs, maltraités par Alexan-

dre VI, ouvrirent les portes aux Français. Ce pape s'était réfugié dans le château Saint-Ange. Charles VIII fit braquer ses canons sur la vieille forteresse; il obtint de lui son fils César Borgia, comme otage, et Zizim, frère du sultan Bajazet, qui devait servir aux projets ultérieurs des Français sur l'Orient. Quelques jours après, le premier s'échappa; le second, livré empoisonné, mourut.

Le roi de Naples, Ferdinand II, voulut combattre à San Germano, et fut abandonné de ses soldats. Charles VIII entra à Naples comme chez lui (1495), et se fit couronner roi de Naples, empereur d'Orient et roi de Jérusalem. Mais il mécontenta les barons du parti aragonais en les dépouillant de leurs fiefs et de leurs offices; ceux du parti angevin, en donnant ces dépouilles aux Français. Et, l'esprit tout occupé de ses rêves, il ne voyait pas se former derrière lui une ligue dont Venise était l'âme, et qui comprenait Ludovic le More, Alexandre VI, l'empereur Maximilien, le roi d'Aragon Ferdinand le Catholique, et le roi d'Angleterre Henri VII. Quarante mille hommes l'attendaient au pied de l'Apennin. Averti par Comines, son ambassadeur à Venise, il remonta en toute hâte vers le nord, laissant dans le sud Gilbert de Montpensier avec douze mille hommes. La bataille de Fornoue (1495) lui ouvrit le chemin de la France; mais l'Italie fut perdue; Gonzalve de Cordoue entra dans Naples; Gilbert de Montpensier mourut de la peste avec la plupart de ses soldats; d'Aubigny ne ramena en France que deux mille lances; et il ne resta rien de la brillante expédition qui avait ouvert l'ère des grandes guerres européennes. Charles VIII mourut lui-même quelque temps après des suites d'un accident.

Louis XII, petit-fils de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, succéda à Charles VIII (1498). Il commença son règne par la suppression de plusieurs impôts, et par son mariage avec la veuve de Charles VIII, pour l'empêcher de porter la Bretagne dans une autre maison (1499). Héritier des droits de Charles VIII sur Naples, il tenait encore de sa grand'mère, Valentine de Visconti, des prétentions sur le Milanais usurpé par les Sforza. Il promit à Venise Crémone et la Ghiara d'Adda; à César Borgia, le duché français de Valentinois; à Florence, la soumission de Pise révoltée; et envoya Trivulce, Italien passé à son service, conquérir le Milanais. Ludovic, repoussé de tout le monde, s'enfuit dans le Tyrol (1499).

La mauvaise administration de Trivulce, ancien guelfe, qui persécuta ses adversaires, rouvrit le Milanais à Ludovic; mais Louis XII descendit les Alpes avec une nouvelle armée et le rencontra près de Novare (1500). Les Suisses, qui combattaient pour lui, le livrèrent aux Français. Il fut envoyé au château de Loches.

Maître du Milanais, Louis XII, pour prendre le royaume de Naples sans coup férir, le partagea d'avance avec Ferdinand le Catholique (1500). Il se réservait le titre de roi, avec la capitale, les Abruzzes et la terre de Labour. Ferdinand ne demandait que la Pouille et la Calabre. Le malheureux roi de Naples, Frédéric, trahi par Gonzalve de Cordoue, livra aux Français Naples et se remit entre les mains de Louis XII, qui lui offrit une paisible retraite sur les bords de la Loire (1504). Mais la conquête faite, des différends s'élevèrent entre les Espagnols et les Français. Des négociations perfides donnèrent à Gonzalve de Cordoue le temps d'amener des troupes. D'Aubigny fut vaincu à Seminara; le duc de Nemours, vice-roi de Naples, à Cerignola; La Trémoille sur le Garigliano; et bientôt les dernières troupes françaises évacuèrent le royaume (1504).

Pour conserver du moins le Milanais, Louis XII signa le désastreux traité de Blois (1504). En retour de l'investiture du Milanais, il renonça au royaume de Naples, qui appartiendrait au souverain des Pays-Bas, à l'héritier de l'Autriche et de l'Espagne, au prince Charles, lequel épouserait la fille du roi, Madame Claude, avec la Bourgogne et la Bretagne en dot. Ce traité était désastreux pour la France. L'opinion publique réclama. Un second traité, signé dans la même ville, modifia d'abord le premier; et, en 1506, Louis convoqua les états généraux à Tours, pour rompre cette convention déplorable. Ceux-ci déclarèrent l'inaliénabilité des deux provinces comme domaine de la couronne, et supplièrent le roi d'accorder sa fille Claude à son héritier présomptif, François, duc d'Angoulême. Les puissances ne réclamèrent pas; Louis XII put même, en 1507, sans exciter de guerre, faire rentrer dans le devoir Gènes révoltée.

Les Borgia étaient tombés avec Alexandre VI, à qui avait succédé Jules II. Ce pape belliqueux voulait chasser d'Italie les barbares. Auparavant il souhaitait d'abaisser Venise et de lui reprendre Ravenne, Cervia et Rimini, enlevées par elle au saint-siège. Tout le monde se plaignait de Venise. Louis XII regrettait Crémone, qu'il lui avait récemment cédée, et Crème, Brescia, Bergame, anciennement perdues par le duché de Milan; Ferdinand le Catholique, quelques villes maritimes du royaume de Naples; enfin Maximilien; quelques parties du Frioul. Toutes ces jalousies, toutes ces cupidités se coalisèrent (1508) à Cambrai contre la république.

Louis XII, le premier prêt, passa l'Adda et battit, à Agnadel, l'Alviano, condottière au service de Venise. Mais la fière république sut défendre son territoire, diviser ses ennemis, et même réussir à former contre la France une ligue sous les auspices du pape, qui, ayant recouvré ce qu'il convoitait, voulait à présent chasser les

Français de l'Italie. Louis XII fit déclarer, par le clergé de France rassemblé à Tours, que la guerre, n'étant pas faite au pape, mais au souverain des États romains, était légitime. Jules II, au reste, la faisait en personne et entra par la brèche dans la Mirandole. Louis XII convoqua à Pise un concile pour juger sa conduite et le déposer. Jules II en convoqua un autre à Latran, donna à la ligue le nom de Sainte (1511), et y entraîna Maximilien, Ferdinand, Henri VIII, les puissances italiennes, enfin les Suisses, à qui Louis plaignait l'argent.

La France triompha pourtant, d'abord, grâce aux talents du jeune Gaston de Foix, qui, avec une rapidité merveilleuse, refoula les Suisses dans leurs montagnes, sauva Bologne, enleva Brescia aux Vénitiens, enfin battit à Ravenne (1512) les Espagnols unis aux troupes pontificales; mais il mourut au sein de la victoire, et sous son successeur, La Palisse, les Français rétrogradèrent presque jusqu'aux Alpes. Maximilien Sforza, fils de Ludovic, entra dans Milan. Les Suisses battirent La Trémoille à Novarre. La France même fut envahie de trois côtés. Les Anglais et les Allemands, sous Henri VIII et Maximilien, firent tourner bride à la chevalerie française dans la *journée des Eperons*. Les Suisses pénétrèrent jusqu'à Dijon, et ne furent éloignés qu'à prix d'or. Le seul allié de la France, le roi d'Écosse, Jacques IV, partagea sa mauvaise fortune; il fut vaincu et tué à Flowden par les Anglais. Il fallut traiter. Louis convint avec Maximilien, Ferdinand et Léon X, successeur de Jules II, de la trêve d'Orléans (mars 1514). Il désavoua le concile de Pise, et renonça au Milanais en faveur de Maximilien Sforza. Avec Henri VIII il signa le traité de Londres, qui fut scellé par le mariage de Louis XII avec Marie, sœur du roi d'Angleterre. Ainsi, après quinze années de guerre, de nombreux traités et beaucoup d'argent perdu, la France n'était pas plus avancée au delà des Alpes qu'à la fin du règne de Charles VIII. Louis mourut le 1<sup>er</sup> janvier 1515.

Son gouvernement intérieur avait été meilleur que sa politique extérieure. Il eut soin que la justice fût rendue avec promptitude, avec impartialité. Il créa deux parlements: un en Provence et un autre en Normandie. Une ordonnance de 1510 supprima la procédure criminelle en latin. Louis XII obligea les baillis de se restreindre aux fonctions militaires et de laisser à des lieutenants pris parmi les gens de robe, l'administration et la justice. De sévères ordonnances réprimèrent les pillages des gens de guerre; de sages économies allégèrent le sort du paysan, et méritèrent à Louis XII le nom de *Père du peuple*. L'agriculture prospéra. On bâtit beaucoup. La *Renaissance* commença à élever ses élégants et gracieux édifices. Le palais de justice de

Rouen, le château de Gaillon et deux des façades du château de Blois sont de ce règne. Au nom de Louis XII, il faut joindre celui de son digne ministre, George d'Amboise, qui aima le peuple comme lui, et comme lui en fut aimé.

---

 XLI.

RIVALITÉ DE FRANÇOIS I<sup>er</sup> ET DE CHARLES-QUINT : MARIGNAN, PAVIE. — CAPTIVITÉ DE FRANÇOIS I<sup>er</sup>. — PRISE DE ROME PAR LE CONNÉTABLE DE BOURBON. — TRAITÉ DE CAMBRAI (1515-1529). — RÔLE DE L'ANGLETERRE DANS LA LUTTE DE LA FRANCE ET DE L'EMPIRE.

Au Père du peuple succéda le roi des gentilshommes; à l'administration sévère et parcimonieuse de Louis XII, la cour prodigue et brillante de François I<sup>er</sup>, de la branche des Valois-Angoulême. « Ce gros garçon gâtera tout, » avait dit le vieux roi, prévoyant les témérités de son successeur. François I<sup>er</sup> pourtant ne justifia pas ce jugement sévère. Le trésor était sans dettes, mais vide. François, au lieu d'établir de nouveaux impôts, se procura des ressources en faisant vendre par son chancelier Duprat, des charges de justice, comme Louis XII avait déjà vendu des charges de finance. La nation humiliée de ses récentes défaites, se porta d'elle même et avec ardeur à une nouvelle expédition en Italie. Les Alpes furent audacieusement franchies au col impraticable de l'Argentière; et les Suisses, dont la réputation militaire était immense, furent écrasés à la journée de Marignan, bataille de géants, comme l'appelait le vieux Trivulce, qui avait assisté à cent combats (1525). Le roi voulut être armé chevalier par Bayard sur le champ de bataille. Les suites de cette victoire furent la conquête du Milanais, la paix perpétuelle signée avec les Suisses, depuis ce jour-là nos alliés, et le *concordat* conclu avec le pape Léon X, traité qui substitua aux élections ecclésiastiques de la pragmatique sanction, la nomination des évêques et des bénéficiers par le roi, moyennant approbation du pontife, qui, en retour, recouvrait les annates ou les revenus d'une année de tous les bénéfices auxquels il était pourvu.

Mais en face de la France, se formait, par réunions successives, une puissance rivale et bien plus vaste. En 1516, Charles d'Autriche prit possession de l'Espagne, où Ferdinand le Catholique venait de mourir, et se trouva maître de l'Autriche, des Pays-Bas, de Naples, de la Sicile, de l'Espagne et de l'Amérique. Encore obscur et mal

affermi, il s'empressa de conclure le traité de Noyon (1516) avec le brillant monarque de France.

Cette amitié se rompit à propos de la couronne impériale, vacante par la mort de Maximilien. Charles et François I<sup>er</sup> se la disputèrent. Les électeurs, qui trouvaient les deux compétiteurs trop puissants, nommèrent Frédéric le Sage; mais il refusa, et conseilla aux princes de choisir Charles d'Autriche, plus intéressé que personne à défendre l'Allemagne contre les Turcs.

Charles d'Autriche devint l'empereur Charles-Quint. Sa vaste puissance, soutenue par une habileté supérieure, menaça bientôt l'indépendance des autres États européens. La France se chargea de lui résister. Si elle n'avait pas la même étendue territoriale que l'empire de Charles-Quint, elle était plus compacte et mettait toutes ses ressources à la disposition d'une royauté toute-puissante. Par le concordat, François I<sup>er</sup> venait de placer l'Église de France sous sa main. Il se vantait d'avoir mis les rois *hors de page*. Charles-Quint, au contraire, rencontrait de fortes et nombreuses résistances intérieures: en Espagne, les *comuneros*; en Flandre, les bourgeois; en Allemagne les protestants; en Autriche, il avait à combattre les Ottomans.

Les deux rivaux cherchèrent d'abord des alliés. Tandis que François I<sup>er</sup> ne réussissait, à l'entrevue du camp du Drap d'Or, qu'à blesser l'amour-propre de Henri VIII en l'éclipsant par son luxe élégant et ses grâces chevaleresques, Charles s'adressait à Wolsey, le ministre dirigeant du roi d'Angleterre, lui promettait la tiare, et s'assurait l'alliance anglaise. Léon X se déclara également pour l'empereur.

François I<sup>er</sup> commença cependant les hostilités. Six mille hommes envahirent la Navarre pour donner la main à des révoltés espagnols, et le duc de Bouillon attaqua le Luxembourg. Mais les Français sont battus en Castille, et les impériaux viennent assiéger Mézières. Heureusement Bayard sauve la place (1524). En Italie, Lautrec est chassé de Milan, et l'année suivante, manquant d'argent, il est obligé de céder à ses mercenaires suisses, qui demandent *argent, congé ou bataille*, et est complètement battu à la Bicoque. La perte du Milanais, la défection de Venise et de Gènes, suivirent aussitôt (1522). La même année, Charles-Quint avait fait monter sur le trône pontifical son précepteur Adrien VI.

Le Milanais à peine perdu, la France même fut menacée dans son existence par la trahison du connétable de Bourbon, le dernier des grands seigneurs féodaux, qu'une injustice jeta dans le camp de Charles-Quint. Bourbon vainquit l'incapable Bonnivet à

Biagrasso, où Bayard mourut en reprochant au vainqueur sa trahison. (1524).

Cette victoire amena les impériaux en Provence. Pescaire commandait; Bourbon guidait l'armée. L'énergique attitude des Marseillais les obligea de se retirer en désordre. Les Français, le roi en tête, se précipitèrent à leur poursuite au delà des Alpes, et se trouvèrent en leur présence à Pavie. L'artillerie faisait merveille, lorsque François I<sup>er</sup>, chargeant avec sa cavalerie, se jeta follement devant son propre feu. La bataille fut perdue, lui-même prisonnier (1525).

L'Europe s'émut et se montra disposée à ne pas laisser succomber la France. L'Italie, menacée dans son indépendance, Henri VIII, qui jalousait Charles-Quint et dont le ministre Wolsey ne pouvait pardonner à l'empereur d'avoir deux fois donné à d'autres que lui la tiare pontificale, entrèrent dans une ligue avec la France. Cependant François I<sup>er</sup>, impatient de sortir de captivité, signait le désastreux traité de Madrid (1526) par lequel il cédait à Charles, sous la réserve de l'hommage, la province de Bourgogne, renonçait à Naples, à Milan, à Gênes, à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, réintégrait Bourbon dans ses biens et promettait d'épouser la sœur de l'empereur, reine douairière de Portugal. A peine libre, il refusa de rendre la Bourgogne : les députés de cette province déclarèrent, dans l'assemblée de Cognac, que le roi n'avait pas le droit d'aliéner une province du royaume. L'empereur traita de parjure François I<sup>er</sup>, qui l'accusa de mensonge. La guerre recommença. L'Italie en fut la première victime. Bourbon y précipita une armée de luthériens fanatiques, dont le chef, George Frondsberg, voulait étrangler le pape avec une chaîne d'or. Il fut tué sous les murs de Rome, mais sa horde ayant pris la ville, le vengea par les plus odieuses cruautés et par un pillage qui ne respecta rien. Le pape Clément VII fut retenu prisonnier (1527).

La chrétienté s'indigna. Lautrec envahit le Milanais, marcha sur Naples; mais l'expédition échoua par la retraite de la flotte génoise, dont l'amiral, André Doria, s'aperçut que François I<sup>er</sup> trahissait les intérêts de sa patrie. Lautrec mourut de la peste; son armée capitula; la défaite de Landriano chassa encore une fois les Français de l'Italie. Charles-Quint y parut en maître, obligea les ducs de Ferrare et de Milan, ainsi que le marquis de Mantoue, qui fut créé duc, à se reconnaître ses vassaux, la Savoie et le Monferrat à renoncer à l'alliance française, et Clément VII à le couronner roi d'Italie et empereur (1529). Maître de l'Italie, mais menacé par les Turcs et par les protestants, Charles consentit à signer la paix de Cambrai. Ce traité, moins dur que celui de Madrid, puisque l'empereur renonçait à la

Bourgogne, fut aussi humiliant, puisque le roi de France livrait ses alliés d'Italie, abandonnait ses prétentions sur Naples, et reconnaissait Sforza comme duc de Milan (1529). Pendant la paix qui dura six ans, François I<sup>er</sup> fit alliance avec Soliman, le sultan des Turcs, et en même temps avec la ligue protestante de Smalkade. Charles-Quint, qui venait de faire sa brillante expédition de Tunis, dénonça le roi de France à l'Europe entière, comme traître à la chrétienté, et envahit la Provence. Il ne trouva qu'un pays dévasté systématiquement par Montmorency, qui refusa de livrer bataille; et, ne pouvant y vivre, fit une triste retraite (1536).

François I<sup>er</sup> le cita alors, devant le parlement, comme vassal félon pour la Flandre et l'Artois. Il semblait qu'arrivée à ces termes, la lutte allait devenir acharnée. Les succès menaçants de Soliman et les ravages de son amiral Barberousse sur les côtes d'Italie, soulevèrent tellement l'Europe que François fut obligé de signer à Nice, sous la médiation du pape, une trêve de dix ans avec l'empereur (1538). Les deux souverains parurent réconciliés. En 1540, Gand s'étant révoltée, François offrit à Charles de passer par la France pour aller la soumettre. Charles accepta, et promit de rendre le Milanais. Mais, à peine hors de France, il nia sa promesse, et le gouverneur du Milanais fit assassiner deux agents français qui voulaient passer en Turquie. Ces deux griefs armèrent de nouveau François I<sup>er</sup>. Il avait l'alliance de l'Écosse; mais Henri VIII s'unit avec l'empereur.

Au midi, de brillants succès : la flotte de Barberousse et la flotte française bombardent Nice; le duc d'Enghien gagne la belle victoire de Cérisoles (1544). Mais au nord, des revers : Charles-Quint pénètre jusqu'à Château-Thierry, à quinze lieues de Paris; la disette, le peu d'accord des deux alliés, Henri VIII s'étant arrêté au siège de Boulogne, obligèrent Charles au traité de Crespy (1544) : restitutions mutuelles. Henri VIII continua la guerre et prit Boulogne, mais pour la rendre, moyennant deux millions, par le traité d'Ardres (1546). Il mourut l'année suivante, ainsi que François I<sup>er</sup> (1547).